

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par vidéoconférence le 1^{er} juin 2021, à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, formant quorum sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon et l'adjointe administrative, Roxanne Vincent, sont aussi présentes.

Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication suivant la déclaration d'état d'urgence sanitaire déclaré par le Gouvernement du Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, signé par la ministre Daniel McCann en vigueur depuis le 26 avril 2020 et selon le décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 20 h.

142-06-2021

ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

7.15 Embauche – chargé de projet;

Et que les items suivants soient reportés à une séance ultérieure :

7.13 Octroi de contrat – panneau d'accueil;

9.1 MTQ – entente de services pour l'entretien 2021-2022 ch. Poisson-Blanc;

9.3 Achat d'équipement.

ADOPTÉ.

143-06-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ.

144-06-2021

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes apparaissant sur les listes
suivantes portant le numéro de folio 100769-06-2021 et le numéro de la présente
résolution :

- liste des comptes fournisseurs au montant de 78 947,25 \$;

ADOPTÉ.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire, donne l'information sur les sujets suivants :

- Lettre du ministère des Transports du Québec suite à une demande d'installation de panneaux sur la route 309 Nord et sur chemin du Poisson-Blanc;
- M. le maire remercie le service d'incendie pour leur efficacité lors de l'incendie survenu sur la rue de l'Église le 21 mai dernier. Il remercie également les services d'incendie de Notre-Dame-de-Pontmain et de Val-des-Bois pour l'entraide;
- Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec, relative à notre part de la ristourne 2020 au montant de 2 999 \$.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le maire fait dépôt des documents suivants :

- Liste des dépenses incontournables portant les numéros de chèque 9323 à 9347 et les numéros de confirmation 12316-OLAPU à 14811-31398 et un prélèvement automatique pour un montant total de 53 131,52 \$;
- Liste des salaires portant les numéros de dépôt 517793 à 517748 pour un montant de 59 922,06 \$;
- Liste des factures payées d'avance portant les numéros de chèque 9325 à 9362 et les numéros de confirmation 1311-005CY à 14811-0KZDH pour un montant de 124 806,63 \$.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

145-06-2021

DEMANDE DE CONTRIBUTION – CLÔTURE MITOYENNE

Attendu la demande datée du 12 mai 2021 reçue de Madame Chantal Gillet, propriétaire de la Bergerie des Sables, pour que les coûts d'installation d'une clôture mitoyenne soient partagés entre la propriétaire et la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est propriétaire de l'assiette de la route 309, en vertu de l'article 6 de la Loi sur la voirie;

ATTENDU QU'en vertu des articles 1002 et suivants du Code civil du Québec, la Municipalité est responsable d'assumer les obligations de nature civile qui y sont associées, particulièrement en ce qui a trait aux clôtures mitoyennes;

Attendu la demande de Madame Chantal Gillet, propriétaire de la Bergerie des Sables, en date du 12 mai 2021 à ce que les coûts d'une clôture mitoyenne soient partagés entre la propriétaire et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de contribution pour un montant de 2 778 \$ couvrant le coût des poteaux, des rouleaux de treillis et du matériel nécessaire à l'installation de la clôture.

De plus, que le remboursement des frais soit autorisé sous réception des factures.

ADOPTÉ.

146-06-2021

OFFRE D'ACHAT – TERRAIN CHEMIN DES CÈDRES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité de ne pas
donner suite à l'offre d'achat pour le terrain n° 4 578 942 situé sur le chemin des
Cèdres.

ADOPTÉ.

147-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR ASSURANCES

ATTENDU que nos assureurs demandent une réévaluation des bâtiments
municipaux dans le but de mettre à jour le dossier des assurances;

ATTENDU que des soumissions sur invitations ont été faites à quelques firmes afin
d'obtenir une offre de services;

ATTENDU que la firme Évaluation immobilière des Laurentides inc. est la seule à
avoir répondu à notre invitation;

ATTENDU que l'objectif du mandat est d'évaluer l'ensemble des bâtiments
municipaux incluant trois bâtiments appartenant à la Corporation du Parc
régional du Poisson-Blanc;

ATTENDU que l'offre de services de « Évaluation immobilière des Laurentides
inc. » pour la réalisation de ce mandat est de 14 600 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie
Sylvestre et résolu à l'unanimité que la firme « *Évaluation immobilière des
Laurentides inc.* » soit mandatée pour procéder à l'évaluation des bâtiments
municipaux au montant de 14 600 \$ plus les taxes applicables.

De plus, qu'une facturation au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables soit
faite à la Corporation du Parc régional du Poisson-Blanc concernant l'évaluation
des trois bâtiments leur appartenant.

ADOPTÉ.

148-06-2021

AUDIT TECHNIQUE – HÔTEL DE VILLE

ATTENDU que le conseil municipal souhaite mettre en valeur l'aspect patrimonial
du bureau municipal situé au 66, rue Principale ;

ATTENDU que pour prévoir les travaux à faire dans le futur il convient de
connaître les différentes composantes architecturales et leur état ainsi que la
nature des travaux à effectuer, leur priorité et l'estimation de leurs coûts ;

ATTENDU qu'une soumission pour un audit technique a été demandé à la firme
spécialisée Marie-Josée Deschênes Architecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François
Monière et résolu à l'unanimité que Marie-Josée Deschênes, architecte, soit
mandatée pour la réalisation d'un audit technique conformément à l'offre de
services reçue pour un montant de 7 448,38 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire Stéphane Roy a présenté, à la séance ordinaire du 1^{er} juin dernier, son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020. Il est possible de consulter ledit rapport en cliquant sur le lien suivant : www.notre-dame-du-laus.ca/finances
Une version sera également distribuée à tous les résidentes et résidents de Notre-Dame-du-Laus à même la prochaine édition du *Lausois* en juillet prochain.

ADOPTÉ.

149-06-2021

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2020

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire, Stéphane Roy, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité que le texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 soit publié dans le journal local « Le Lausois ».

ADOPTÉ.

150-06-2021

ACHAT DE LICENCES - LOGICIEL

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter la soumission présentée par Bélanger électronique inc. pour l'achat de logiciel Microsoft Office 365 – Business et Basic au montant de 2 600 \$ incluant la migration, l'installation et la configuration à distance ou au bureau.

ADOPTÉ.

151-06-2021

CONSTAT D'INFRACTION – CONTRÔLE ROUTIER

ATTENDU la signification du constat numéro 100400-1117726135 001 en date du 26 octobre 2020 au sujet d'une infraction au code de la sécurité routière pour avoir omis de dresser un document dans lequel sont inscrits, pour chaque jour, les renseignements prévus à l'article 30 du Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

ATTENDU que la signification de la preuve a été transmise à la Municipalité suite à un plaidoyer de non-culpabilité en date du 14 mai 2021;

ATTENDU que la Municipalité devrait être représentée par un avocat pour une contestation et qu'il est plus avantageux de payer l'infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de cette infraction et de s'assurer que les bonnes pratiques en termes de tenues de registre dans lequel sont inscrits, pour chaque jour, les renseignements prévus à l'article 30 du Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds soient implantées par le directeur des travaux public.

ADOPTÉ.

152-06-2021

PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 corrigé ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 corrigé ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉ.

153-06-2021

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOCENTRE

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

directrice générale soit autorisée à présenter à Recyc-Québec, une demande de subvention relative au projet d'implantation d'un écocentre.

ADOPTÉ.

154-06-2021

LA ROUTE DES VACANCES 2021

Proposé par François Monière

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

Municipalité participe au cahier « Sur la route des Hautes-Laurentides » dans l'Info de la Lièvre soit, cinq parutions au montant de 295 \$.

ADOPTÉ.

155-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU que la Municipalité a procédé, par appel d'offres sur invitation, à une demande de soumissions pour la négociation de la convention collective des cols blanc et bleus;

ATTENDU que deux organismes ont été invités à soumissionner et que les deux ont répondu à l'invitation, soit la FQM et l'UMQ;

ATTENDU que les honoraires de l'UMQ pour ce type de mandat professionnel sont de 195 \$ de l'heure;les;

ATTENDU que les honoraires de la FQM sont de 180 \$ de l'heure;

ATTENDU qu'il n'y a pas une différence significative entre les honoraires professionnels et que le représentant de l'UMQ a une bonne connaissance du territoire et de sa réalité.

ATTENDU que l'offre de service présentée par l'UMQ répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à octroyer un contrat à l'UMQ pour la négociation de la convention collective des cols blancs et bleus qui viendra à échéance au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ.

156-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – PRÉSENTATION PUBLIQUE – PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Proposé par François Monière

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

directrice générale soit autorisée à octroyer le contrat à Enclume pour la présentation publique du plan d'aménagement et de développement au montant de 1 350 \$.

ADOPTÉ.

157-06-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE VTT QUADRI-LAUS

ATTENDU la demande d'aide de service reçue par le Club de VTT Quadri-Laus pour 40 heures de niveleuse afin d'assurer un entretien des sentiers du réseau ;

ATTENDU que les sentiers de VTT représentent un attrait touristique important pour la municipalité ;

ATTENDU que le niveau d'usure important du moteur de la niveleuse de la Municipalité et la nécessité de s'assurer du bon fonctionnement de cet outil de travail dans l'attente d'un remplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que la demande d'aide présentée par le Club Quadri—Laus afin de bénéficier d'environ 40 heures de la niveleuse pour l'amélioration des sentiers, soit acceptée.

De plus, que l'utilisation de la niveleuse soit autorisée à la discrétion du directeur du Service des travaux publics qui veillera à limiter l'usure de cet outil de travail et à prioriser les travaux municipaux.

ADOPTÉ.

158-06-2021

EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJET

ATTENDU qu'un poste de chargé de projets spéciaux a été affiché à l'interne et à l'exerce entre le 14 avril et le 2 mai 2021 suite à l'adoption de la résolution n° 66-03-2020;

ATTENDU que le comité de sélection recommande l'embauche de M. Hafedh Trabelsi suite aux entretiens menés et au test d'aptitudes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que M. Hafedh Trabelsi soit embauché à titre de chargé de projets spéciaux pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour une durée déterminée de 24 mois à partir de l'entrée en fonction. Le salaire et les conditions de travail sont établis en fonction de la convention collective en vigueur.

De plus, qu'un montant maximal de 2 500 \$ lui soit accordée à titre d'aide financière relative aux frais reliés à son déménagement.

ADOPTÉ.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

159-06-2021

APPROBATION DU PROJET DE LOTISSEMENT – MATRICULE N° 7111-72-0617

ATTENDU qu'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7111-72-0617, plan préparé par Daniel Giroux arpenteur géomètre, sous le numéro 3040 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de dix lots pouvant recevoir des constructions et un résiduel;

ATTENDU qu'après analyse par le Service d'urbanisme, ce plan est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter le plan cadastral parcellaire présenté dans le dossier 7111-72-0617, dit plan effectué par Daniel Giroux, arpenteur géomètre, sous le numéro 3040 de ses minutes.

ADOPTÉ.

160-06-2021

APPROBATION - PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE – MATRICULE N° 7794-43-7832

ATTENDU qu'un plan cadastral parcellaire a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7794-43-7832, plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur géomètre, sous le numéro 10857 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de cinq lots pouvant recevoir des constructions et un résiduel;

ATTENDU qu'après analyse par le Service d'urbanisme, ce plan est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan cadastral parcellaire présenté dans le dossier 7794-43-7832, dit plan effectué par Christian Nadeau, arpenteur géomètre, sous le numéro 10857 de ses minutes.

ADOPTÉ.

161-06-2021

DÉROGATION MINEURE – 34, CH. DE L'AGLE-ROYAL

ATTENDU que M. Mario Bergeron demande de lui accorder une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-07 (VIL1-07) sur le lot 4 725 927 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure projette la construction d'une nouvelle résidence permanente pour remplacer un chalet vétuste démoli conformément à un permis de démolition ;

ATTENDU que cette propriété possède 2 bandes riveraines soit, un lac à l'arrière et un petit ruisseau sur le côté latéral droit du terrain;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise à augmenter la marge au lac à 21,55 mètres prescrite à 20 mètres mais à réduire la marge de recul latérale gauche à 5 mètres devant normalement être à 7 mètres et à réduire la marge au ruisseau à 10,78 mètres devant normalement être à 20 mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande lors d'une rencontre tenue le 26 mai 2021 et suggère au conseil d'accepter la demande avec certaines recommandations;

ATTENDU qu'un avis public a été publié en date du 20 mai 2021 aux deux endroits désignés par le conseil soit, au bureau municipal et à l'église et dans le journal l'Info de la Lièvre édition du 2 juin 2021;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Mario Bergeron, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et recommande au propriétaire d'implanter son bâtiment principal à 20 mètres du côté du lac afin de minimiser l'empiétement sur la marge de recul gauche et à l'extérieur de la bande riveraine de 10 mètres côté du ruisseau en se basant sur le plan montrant de Olivier Pelletier, arpenteur géomètre, sous le numéro 761 de ses minutes.

ADOPTÉ.

162-06-2021

AVIS JURIDIQUE – DROITS DE PASSAGE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autorise la directrice générale, à faire une demande d'avis juridique à Me
Jean-Pierre St-Amour, avocat de la firme Trivium concernant les droits de
passage.

ADOPTÉ.

TRAVAUX PUBLICS

163-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE RÉFECTION DU CH. DU RUISSEAU-SERPENT

ATTENDU que la Municipalité a reçu le 21 septembre 2020 la confirmation d'une
contribution financière par le ministère des Transports du Québec pour le projet
de réfection du chemin du Ruisseau-Serpent grâce au Programme d'aide à la
voirie locale, volet Redressement des infrastructures locales (RIRL) ;

ATTENDU que le contrat de travaux de réfection du chemin du Ruisseau-Serpent
a été octroyé à l'entreprise Gaétan Lacelle Excavation Inc. suite à un processus
d'appel d'offres public conditionnellement à l'obtention d'un financement par la
Municipalité;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé
le 21 mai 2021 l'approbation du règlement 05-04-2021 décrétant une dépense
de 352 980 \$ pour ce projet ;

ATTENDU qu'un contrat de surveillance du chantier est prévu dans le montant
total du projet soumis au PAV-RIRL et que suite à un appel d'offres regroupé
pilote par la MRC d'Antoine-Labelle à ce sujet aucune soumission n'a été retenue;

ATTENDU que la Municipalité juge nécessaire d'assurer la surveillance du chantier
et qu'elle a obtenu une soumission de la firme Équipe Laurence à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé François Monière
et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de surveillance des travaux de
réfection du chemin du Ruisseau Serpent à la firme Équipe Laurence selon les
conditions détaillées à l'offre de service pour un montant de 12 250\$ plus taxes
applicables pour deux semaines de surveillance de chantier.

ADOPTÉ.

164-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – FAUCHAGE BORDURE DES ROUTES (190 KM)

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à octroyer un contrat de fauchage des bordures
de routes municipales sur une distance de 190 km à 36 \$ du KM linéaire plus les
taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service 2021-034 en date du 25
mai 2021 par Exca-Réno D.T.

ADOPTÉ.

165-06-2021

LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR SABLE D'HIVER 2021-2022

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale adjointe soit autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation
pour la fourniture de 6000 tonnes de sable pour la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTÉ.

166-06-2021

LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIR SUR LE CHEMIN DU POISSON-BLANC

ATTENDU la confirmation du MTQ de procéder à des travaux de réfection du chemin du Poisson Blanc dans le secteur du périmètre urbain avant la fin de l'automne 2021 ;

ATTENDU l'état de dégradation avancé des trottoirs sur cette section du chemin du Poisson Blanc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à lancer un appel d'offres pour des travaux de réfection de trottoir sur le chemin du Poisson—Blanc.

ADOPTÉ.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

167-06-2021

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ACCÈS AUX RAPPORTS DES DSI-2003 PAR LE COORDONNATEUR RÉGIONAL EN INCENDIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la rédaction prochaine d'un programme régional d'analyse des incidents par la MRC;

ATTENDU que ce programme requiert des statistiques précises en ce qui concerne les interventions incendies et les résultats des recherches de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC afin de cibler adéquatement les activités de prévention;

ATTENDU que les statistiques d'incendie, de temps de mobilisation et de disponibilité des pompiers sont des enjeux majeurs quant à la réécriture des futurs schémas de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU que les rapports incendie DSI-2003 transmis au ministère, de la Sécurité publique (MSP) intègrent les notions de recherche de causes et de circonstances des incendies;

ATTENDU que les cartes d'appel produites par la centrale CAUCA fournissent des données importantes à propos des interventions incendie;

ATTENDU que l'accès à ces données peut permettre de bien orienter les campagnes de sensibilisation;

ATTENDU qu'à la demande des municipalités et villes une entente de confidentialité pourra être signée entre la municipalité [ou ville] et le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'autoriser le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 ainsi qu'à toutes les cartes d'appel CAUCA pour les interventions ayant eu lieu, ou devant avoir lieu, sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

168-06-2021

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR LA RÉALISATION TESTS D'ÉTANCHÉITÉ DES PARTIES FACIALES DES POMPIERS

ATTENDU que la norme CSA-Z94 4-93 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) oblige tous les services de sécurité incendie de procéder à la réalisation de tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers;

ATTENDU que tous les services de sécurité incendie de la MRC vivent une problématique de disponibilité de l'appareil servant à la réalisation de ces tests d'étanchéité;

ATTENDU que cette problématique a été discutée lors de la table technique en incendie du 15 avril 2021 et que la solution retenue par les directeurs incendie est que la MRC fasse l'acquisition d'un appareil permettant d'effectuer les tests d'étanchéité, lequel serait mis à la disposition des services incendie du territoire;

ATTENDU que tous les directeurs présents à cette table technique ont donné une recommandation favorable à ce projet;

ATTENDU que ce scénario prévoit des coûts d'acquisition estimés à 15 000 \$;

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté la résolution MRC-CC-14069-04-21 autorisant la direction générale à demander aux municipalités de manifester, par résolution, leur intérêt à ce que la MRC acquière l'appareil et répartisse les coûts d'acquisition en parts égales entre les municipalités participantes possédant un service de sécurité incendie et que celles-ci assument autant de parts que le nombre de municipalités desservies par son service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité informe la MRC de son intérêt à ce que la MRC acquière un appareil servant à la réalisation de tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers, afin de le mettre à la disposition des services incendie de son territoire.

ADOPTÉ.

169-06-2021

SÉCURITÉ POUR L'ACTIVITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service d'incendie à assurer la sécurité lors de l'événement de la Saint-Jean-Baptiste, soit 4 pompiers pour une durée de 3 heures qui se tiendra le 26 juin 2021.

ADOPTÉ.

170-06-2021

SQ – DEMANDE DE PATROUILLE NAUTIQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

ATTENDU qu'il est de plus en plus difficile de trouver des rampes de mise à l'eau sans frais sur les plans d'eau du Québec causant ainsi un achalandage hors contrôle et excessivement dangereux sur les plans d'eau toujours accessibles sans frais, dont la rivière du Lièvre;

ATTENDU que les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en plus rapides;

ATTENDU que certains secteurs sont bien connus pour être des points de rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et alcool tout en conduisant leurs embarcations;

ATTENDU que l'installation de bouées de sensibilisation n'a pas démontré de réelles améliorations et/ou ont été vandalisées ou volées;

ATTENDU que les patrouilles municipales de sensibilisation n'ont pas démontré de réelles améliorations;

ATTENDU que les propriétaires riverains ne cessent de revégétaliser leurs berges qui sont détruites par les vagues des embarcations et encore plus par les bateaux naviguant trop près des berges;

ATTENDU que les riverains n'osent plus se baigner, pêcher ou pratiquer des sports nautiques non motorisés parce que c'est devenu trop dangereux;

ATTENDU que seules les équipes de la Sureté du Québec peuvent intervenir pour faire respecter des lois en vigueur;

ATTENDU que cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que ce conseil demande que la Sureté du Québec effectue des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de sensibiliser les plaisanciers et appliquer les lois en vigueur, et ce pour la sécurité des usagers et des propriétaires riverains;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à la Sureté du Québec qu'elle charge ses équipes terrestres de visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'acheminer une copie de la présente résolution à la Sureté du Québec, aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, à la députée de Labelle, Madame Chantale Jeannotte à la ministre de la Sécurité publique madame Geneviève Guilbault afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

171-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – MOBILIER URBAIN – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention au montant de 71 040 \$ du Gouvernement du Québec (MADA) pour l'implantation d'un parc intergénérationnel;

ATTENDU que la Municipalité désire donner vie à cet espace avec du mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité qu'un contrat pour le projet mobilier urbain pour le parc intergénérationnel soit octroyé à Tessier Récréo-Parc au montant de 21 028,93 \$ taxes incluses.

De plus, que la directrice du service des loisirs, Mme Claudine St-Louis, soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

172-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'EXCAVATION - PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention au montant de 71 040 \$ du Gouvernement du Québec (MADA) pour l'implantation d'un parc intergénérationnel;

ATTENDU que des travaux d'excavation doivent être exécutés afin d'installer confortablement le mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité qu'un contrat pour la réalisation des travaux d'excavation dans le cadre du projet du parc intergénérationnel soit octroyé à Paysagement Multi-Max pour un montant ne dépassant pas 15 000 \$.

ADOPTÉ.

173-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – MOBILIER URBAIN – AIRE DE TÉLÉTRAVAIL EXTÉRIEUR

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention au montant de 54 000 \$ de L'Initiative canadienne des communautés en santé pour l'aménagement d'une aire de télétravail extérieur;

ATTENDU que l'installation de mobilier urbain est nécessaire pour rendre cet espace plus pratique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que le contrat pour le mobilier urbain concernant l'Aire de télétravail extérieur, soit octroyé à Tessier Récréo-Parc au montant de 21 934,65 \$ taxes incluses.

De plus, que la directrice du service des loisirs, Mme Claudine St-Louis, soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

174-06-2021

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'EXCAVATION - AIRE DE TÉLÉTRAVAIL EXTÉRIEUR

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention au montant de 71 040 \$ du Gouvernement du Québec (MADA) pour l'implantation d'un parc intergénérationnel;

ATTENDU que des travaux d'excavation doivent être exécutés afin d'installer confortablement le mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que le contrat pour la réalisation de travaux d'excavation dans le cadre du projet pour une Aire de télétravail extérieur, soit octroyé à Paysagement Multi-Max pour un montant ne dépassant pas 15 000 \$.

ADOPTÉ.

175-06-2021

ACTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – SPECTACLE AMBULANT

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue des activités pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste soit, un mini marché public de produits locaux et régionaux, situé en face de l'église et un spectacle ambulant dans les rues du village qui aura lieu le 26 juin 2021.

ADOPTÉ.

VARIA

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été reçue du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

M. le maire, Stéphane Roy, lève la séance. Il est 20 h 35.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par.
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire